

## Faire une demande de prêt aux Musées royaux d'Art et d'Histoire

Les collections permanentes des Musées royaux d'Art et d'Histoire (MRAH) sont riches et variées. Pour les rendre accessibles à un public plus large, de nombreuses pièces sont prêtées chaque année à des institutions du monde entier.

Cependant, plusieurs projets majeurs de rénovation qui engendrent un travail accru pour nos équipes conjugués avec le manque de personnel auquel nous sommes actuellement confrontés, nous contraint, pour une durée indéterminée, à restreindre les prêts à un maximum de 5 œuvres par demande.

Les demandes de prêt doivent être soumises par écrit à la Directrice générale des MRAH au moins six mois avant la date d'ouverture de l'exposition à l'adresse suivante :

Madame Géraldine David, Directrice générale  
Musées royaux d'Art et d'Histoire  
Parc du Cinquantenaire 10  
1000 Bruxelles

ou par email à [secr-direction@kmg-mrah.be](mailto:secr-direction@kmg-mrah.be)

Le courrier doit préciser :

- Le nom complet de l'institution
- Le(s) nom(s) du/des responsable(s) de l'exposition
- Le titre ainsi que les dates et lieu(x) précis de l'événement
- La liste des œuvres sollicitées avec leur numéro d'inventaire
- Le synopsis de l'exposition
- Les conditions d'exposition et de sécurité (facility report)
- Les coordonnées des différents contacts en charge du dossier

Le musée encourage les contacts informels et précoces pour discuter de la sélection des objets et des aspects pratiques de l'emprunt. A cet effet, veuillez contacter soit le service des prêts, [loans@kmg-mrah.be](mailto:loans@kmg-mrah.be), soit le responsable de la collection.

Une ressource utile pour préparer une demande de prêt est le catalogue en ligne du musée [www.carmentis.be](http://www.carmentis.be).

## Examen de la demande

La Directrice générale prend une décision définitive concernant la demande de prêt après avis des conservateurs intéressés et des restaurateurs qui évaluent notamment les critères suivants :

- L'état de(s) l'objet(s) : certaines œuvres ne peuvent être déplacées dû à leur fragilité
- La valeur scientifique/culturelle du projet (catalogue, recherche, ...)
- Les conditions de sécurité, de conservation et d'accueil de l'établissement demandeur
- La disponibilité des œuvres, qui peuvent être déjà sollicitées pour un autre projet d'exposition, ou indispensables au parcours muséographique
- Le calendrier des demandes

Après avis favorable le contrat de prêt est adressé au demandeur.

## Nos conditions de prêt

L'emprunteur prend en charge les frais suivants :

- Assurance
- Conditionnement, emballage, transport et installation
- Convoiement aller et retour
- Hébergement et *per diem* du convoyeur

Le cas échéant, il s'acquitte également des frais suivants :

- Restauration
- Encadrement
- Photos de l'objet pour l'assurance ou le rapport de condition
- Prise de vue et reproduction pour le catalogue

L'emprunteur s'engage en outre à fournir gratuitement aux MRAH :

- 1 catalogue par section prêteuse pour chaque langue dans laquelle celui-ci a été publié

## Droits de reproduction et de publication

Les photographies des œuvres sont, en principe, exclusivement réalisées par le [Service Photographique](#) des MRAH aux frais de l'emprunteur.

La commande de reproduction doit être envoyée au Service Photographique au moins 4 mois avant l'ouverture de l'exposition.

## Modifier la demande

Toute demande de modification du prêt (demande de prêt supplémentaire, modification de dates ou de lieu...) est adressée par courrier à la Directrice générale des MRAH au minimum 3 mois à l'avance.

Toute demande de prolongation du prêt au-delà de la durée convenue initialement doit être impérativement adressée au musée au plus tard 1 mois avant la date de clôture initialement prévue, l'ensemble des frais se rapportant à cette prolongation étant à la charge de l'emprunteur.

## Annuler une demande

Une annulation de la demande est transmise dans les meilleurs délais à la Directrice générale des MRAH. Les frais déjà engagés (restauration, encadrement...) demeurent à charge de l'emprunteur.

## Contact

Damien Filippi  
Registrar  
MRAH  
10 Parc du Cinquenaire  
1000 Bruxelles  
[loans@kmg-mrah.be](mailto:loans@kmg-mrah.be)